NOTE

A L'ATTENTION DE M. PHIL HOGAN COMMISSAIRE EUROPEEN A L'AGRICULTURE
SUR L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE DU SUD-OUEST

I LE PLUS GRAND MASSIF FORESTIER DU SUD DE L'EUROPE

La forêt de la région Nouvelle-Aquitaine est la plus importante de France. Sa surface de 2 800 000 ha est équivalente à la forêt de l'Autriche.

Dans ce cadre, le massif des Landes de Gascogne avec 1,1 million ha est le plus grand du Sud de l'Europe et le plus productif. Il occupe plus de 35 000 emplois directs. Alors que la balance bois française est déficitaire de l'ordre de 6 milliards d'euros, la balance bois du massif des Landes de Gascogne est positive de plus de 500 millions d'euros.

Il s'agit donc d'un atout déterminant pour l'économie de cette région mais aussi sur le plan environnemental en tant que Trame Verte, le massif des Landes de Gascogne a été classé comme réserve de biodiversité (SRCE 2016).

Enfin, cette forêt constitue un patrimoine extraordinaire sur le plan social et touristique.

II UNE PRIORITE / DES ENJEUX

Aujourd'hui, la protection du massif des Landes de Gascogne constitue la priorité sur les prochains choix d'investissement, aussi bien à cause du changement climatique, de la mondialisation du commerce que de la pression sociale sur la forêt liée à une urbanisation en constante progression.

Autant de facteurs de risque en augmentation sur lesquels l'Union Européenne doit nous aider via le FEADER, tant sur les plans phytosanitaire, DFCI que sur l'assurance, car les propriétaires forestiers sont les premières victimes de ces menaces.

III NOS DEMANDES

1. L'article 40 du Règlement n° 702/2014 sur la desserte forestière ne nous parait pas adapté. En effet, celui-ci envisage des financements jusqu'à 100 %, seulement pour des investissements dans les routes forestières qui seraient ouvertes au public au titre du caractère multifonctionnel des forêts.

Ce dispositif est totalement inadapté aux conditions des forêts du sud de l'Europe : lorsque celles-ci sont brûlées, il n'y a plus de multifonctionnalité et le public ne peut pas non plus s'y promener.

Nous vous demandons une dérogation à cet article pour les pistes DFCI, dans les régions classées à haut risque par l'UE, afin, au contraire, de compléter l'accessibilité des massifs pour améliorer la gestion (cf. débroussaillement, exploitation) mais aussi pour les services rendus.

2. Il nous parait plus judicieux pour l'UE d'intervenir, comme pour les agriculteurs, en termes de cofinancement de l'assurance tempête et incendie, afin d'inciter les sylviculteurs à s'assurer contre les risques.

L'intervention de l'UE au travers du FSUE c'est-à-dire après les catastrophes, ne nous parait pas une politique pertinente, la prévention des risques et l'assurance nous paraissent plus efficaces.

3. Sur le plan phytosanitaire, l'UE via le FEADER, doit pouvoir abonder comme pour l'agriculture des fonds mutualisés de protection phytosanitaire.

* * *

L'exercice d'aujourd'hui ne me permet pas d'être plus long et je reste à votre disposition si vous le souhaitez pour compléter ce dossier.

G. JOACHIM, le 06.07.2017
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
Union des Sylviculteurs du Sud de l'Europe (USSE)